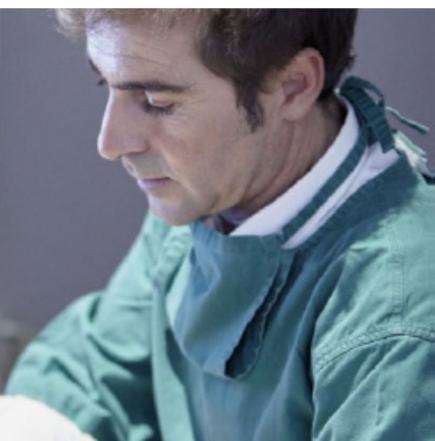


# **GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS, LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES**



**Produits et services**  
**Tarifs au 1<sup>er</sup> avril 2022**





Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur ou président d'une association de proximité ou vous êtes dirigeant d'une entreprise industrielle, de négoce ou de service, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.

**Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle.**

**Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires.**

**Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.**

**Votre chargé d'affaires Banque de Wallis et Futuna est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.**

Retrouvez les produits et services spécialement conçus pour votre métier grâce à ces trois icônes.



Commerçants



Artisans



Associations

# SOMMAIRE

## P.04 - OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture
- Tenue de compte
- Relevés de compte
- Services en agence

## P. 05 - OFFRES GROUPEES DE SERVICES

- Services Bancaires de Base

## P.05 - LA BANQUE A DISTANCE

- Internet
- Échanges de fichiers
- Solution de gestion et de communication
- Echanges de données

## P.07 - MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Espèces
- Chèques
- Carte bancaire : paiements
- Carte bancaire : encaissements (Monétique)
- Effets de commerce
- Virements
- Prélèvements

## P.12 - TRADE

- Chèques
- Virements
- Trade (opérations au crédit et au débit)
- Effets
- Garanties internationales

## P.15 - IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Incidents d'encaissement

## P.17 - FINANCEMENTS ET CRÉDITS

- Financement court terme et affacturage
- Gestion des dossiers de financement
- Glossaire des produits de financement bancaire court terme

## P.18 - ÉPARGNE ET PLACEMENTS

- Le placement des excédents de trésorerie
- Les opérations de Bourse
- La conservation du portefeuille titres et les autres services
- La constitution d'un capital ou la préparation à votre retraite

## P.21 - RÉSOUDRE UN LITIGE

# 1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

## ➔ Ouverture et clôture

• Ouverture de compte	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5-1 CMF du Code monétaire et financier).	Gratuit

## ➔ Tenue du compte

• Frais de gestion de compte (XPF ou devise) - Pour les Professionnels, entreprises et Associations	6 200 XPF / trim.
• Commission de découvert Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois, limitée à la moitié des intérêts débiteurs	0,25%
• Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable) au titre de nos obligations légales	10 500 XPF
• Frais pour compte inactif <i>(cf. article L.312-19 du Code monétaire et financier à concurrence du solde disponible sur le compte).</i>	3 600 XPF
• Gestion annuelle de succession	10 000 XPF
• Fourniture d'échelle d'intérêts	Gratuit

## ➔ Relevés de compte

**i** **BON A SAVOIR** : Outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur [www.bnpparibas.nc](http://www.bnpparibas.nc), nous mettons à votre disposition plusieurs solutions de relevés.

► Vous voulez avoir une vision globale de vos comptes courants combinée à la consultation des comptes par Internet (24h/24, 7j/7)

• Un relevé de compte mensuel	Gratuit
• L'accès au service BNP Net Professionnels/Entreprises 24h/24, 7j/7 (consultation des comptes)	Gratuit

► Vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte (facturation trimestrielle)

• Périodicité mensuelle	Gratuit
• Périodicité décadaire	1 800 XPF
• Périodicité journalière	4 750 XPF
• Duplicata de relevé de compte (facturation par relevé, imputée à la date de restitution du relevé sollicité)	2 000 XPF

## ➔ Services en agence

• Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 - Dépôt permanent	7 000 XPF
--	-----------

• Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés (facturation annuelle)	7 210 XPF
• Fourniture d'attestations diverses	3 230 XPF
• Demande de bilan	3 000 XPF
• Frais de recherche de documents ou d'informations (facturation imputée le jour de la restitution des documents sollicités)	6 005 XPF
• Mise à disposition du courrier dans les casiers	10 000 XPF / an
• Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	1 599 XPF

## 2. OFFRES GROUPEES DE SERVICES

### ➔ Services bancaires de base

► Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier

Le compte Services bancaires de Base (SBB) est ouvert sur les livres de l'Agence désignée par l'INSTITUT d'EMISSION d'OUTRE-MER (IEOM) dans le cadre de l'exercice du droit au compte, selon la procédure dite d'Ouverture de Compte Imposée (OCI), à toute personne physique ou morale domiciliée en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer (dont Mayotte), en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française, aux îles Wallis et Futuna et dépourvue de compte.

Le droit au compte est également applicable à toute personne physique de nationalité française résidant hors de France et dépourvue de compte.

Cette offre spécifique, de nature à limiter les frais en cas d'incident, inclut notamment :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB),
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvements, titre interbancaire de paiement (TIP),
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ou dans un automate,
- Une carte de paiement Business avec débit immédiat,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Gratuit

## 3. BANQUE A DISTANCE

### ➔ Internet

► Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements

BNP Net Entreprise est accessible sur Internet : [www.bnpparibas.nc](http://www.bnpparibas.nc)

• Consultation des comptes	Gratuit
• Comptes et opérations unitaires : consultations de soldes + opérations et gestion des comptes (virements en France et à l'étranger, éditions de RIB, mouvements en attentes de comptabilisation...	2 409 XPF / mois
• Réception de fichiers : relevés de compte, impayés sur prélèvements...	



- **Opérations de décaissement et d'encaissement** : virements multiples locaux, Métropole, DOM TOM et internationaux



**BON A SAVOIR** : Le total des virements pour une même journée ne pourra dépasser 10.000.000 XPF.

## ➔ Echanges de fichiers

► Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers

**EBICS** est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport : authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées :

- EBICS T est lié à une validation disjointe : par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.
- EBICS TS (Transport et Signature) permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3KEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.

**L'abonnement au service EBICS T et EBIS TS comprennent :**

**Sens client-banque** : Transmission d'ordres de virement, de transferts internationaux, de virements de trésorerie, de prélèvements.

EBICS T	
Inscription au service, abonnement	Gratuit
EBICS TS :	
Inscription au service	Gratuit
Abonnement mensuel	4 000 XPF HT

**Sens banque-client** : Extraits de compte, mouvements et soldes après centralisation automatisée de trésorerie, mouvement à comptabilisation future... Ecriture : enregistrement comportant des informations fonctionnelles utiles à l'entreprise (solde, opération, mouvement comptable...)

EBICS T	
Inscription au service	Gratuit
Abonnement mensuel, pour 600 écritures	3 300 XPF HT
Abonnement mensuel : au-delà de 600 écritures	6 XPF par écriture

## ➔ Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

- **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
  - Gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques, internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
  - Créer ou importer des fichiers et envoyer vos opérations bancaires (virements locaux, virements internationaux, virements et prélèvements SEPA\*) ;
  - Exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.
- **Abonnement NetCash** : formule Simplicité

Tarif variable selon le nombre de comptes. Formule de base jusqu'à 10 comptes

A partir de 9 500 XPF par mois

Au-delà, nous consulter.

Abonnement au service EBICS inclus. L'abonnement comprend :

- L'exploitation des relevés bancaires,
- La saisie et l'envoi des instructions,
- La gestion du protocole EBICS T et EBICS TS

- Le support, la maintenance et les mises à jour régulières.

**Gratuit les 3 premières heures**

16 338 XPF l'heure supplémentaire

- **Formation au service**
- **Le certificat électronique 3SKey** : requis pour NetCash, est dédié à la signature personnelle bancaire, il est :
  - Multi-accepté par plusieurs banques françaises
  - Multi-protocoles : SWIFTSNet, EBICS TS, FTPs
  - Multi-applications

USB PRO (par USB) :

11 280 XPF

## ↻ Echanges de données

- ▶ Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces (hors SWIFTNet) : Les opérations sont réalisées sur les comptes BNP Paribas de l'entreprise à partir des instructions (MT101) reçues de Banques Tierces

**Sens client-banque : Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces**

- Abonnement mensuel 14 562 XPF

- ▶ Envoi de MT 940 vers des Banques Tierces (hors SWIFTNet) : L'entreprise dispose d'une concentration de reporting sur une Banque Tierce

**Sens banque-client : extraits de compte et intradays - Envoi de MT 940 par BNP Paribas à une Banque Tierce**

- Abonnement mensuel 7 524 XPF

- Pour 100 écritures forfait à rajouter de  
(la facturation est ajustée en fonction du nombre exact d'écriture) 1 371 XPF

## 4. MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

### ↻ Espèces

- **Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la banque** **Gratuit**  
Date de valeur appliquée : jour ouvré du retrait (du lundi au vendredi, hors jour férié)
- **Dépôt d'espèces** **Gratuit**  
Date de valeur appliquée : jour ouvré de la remise (du lundi au vendredi, hors jour férié)
- **Envoi de fond ou autre valeur par voie postale** 1 957 XPF  
(Assurance comprise + frais d'envoi)

### ↻ Chèques

- **Mise à disposition en agence** **Gratuit**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile** Frais réel d'envoi
- **Paiement par chèque** **Gratuit**  
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation

Chèque à l'ordre d'un tiers	<b>Gratuit</b>
Chèque présenté par la Métropole DOM TOM	2 700 XPF
• <b>Remise de chèque</b>	<b>Gratuit</b>
Date de valeur appliquée : date de comptabilisation + 1 jour ouvré <sup>(1)</sup>	
En agence BNP Paribas ou BWF	<b>Gratuit</b>
Sur autre banque du Territoire	<b>Gratuit</b>
Hors Territoire : France, Polynésie, DOM TOM (chèques en XPF ou €)	2 700 XPF
• <b>Chèque de banque</b>	3 000 XPF
• <b>Frais de destruction de chéquier non retiré dans un délai de 3 mois</b>	2 580 XPF
• <b>Opposition sur chèque par l'émetteur</b>	3 115 XPF
• <b>Opposition sur chéquier par l'émetteur</b>	6 695 XPF

(1) Sous réserve que la remise soit effectuée avant 15h, un jour d'ouverture de l'agence (sauf le samedi)

► Vous effectuez un règlement par chèque en faveur de l'étranger - IMPORT

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Sans change (en XPF ou en Euros)	1‰	3 282 XPF	31 026 XPF
Sans change (en devise)	De 0,50 ‰ à 1 ‰	3 282 XPF	31 026 XPF
Avec change (en XPF, en Euros ou en devise)	1,50 ‰	6 205 XPF	31 026 XPF

*Date de valeur pour les opérations sans change : date d'exécution de l'opération (J-1)*

*Date de valeur pour les opérations avec change : date d'exécution de l'opération (J-1)*

► Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger - EXPORT

	Taux de commission	Commission minimum	Commission maximum
Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré (1)	1 ‰	2 088 XPF	7 160 XPF
Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré (1)	1 ‰	2 088 XPF	13 126 XPF

*Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire (J+1 calendaire)*

*Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)*

(1) Hors éventuelle commission de change

## ➔ Carte bancaire : paiements

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La carte Visa Business BNP Paribas vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie, en France et à l'étranger, en bénéficiant de garantie d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.





### Visa Business

<b>Cotisation annuelle</b>	6 802 XPF
<b>Plafond de paiement</b> sur 30 jours consécutifs	Jusqu'à 715 990 XPF
<b>Paielements :</b>	<b>Gratuit</b>
➤ Local, France ou zone euro	
➤ Dans d'autres pays (1)	2,90% + 107 XPF /opération
<b>Plafond de retrait</b> sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 178 998 XPF
<b>Retraits en France et dans la zone euro :</b>	
➤ Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	120 XPF / retrait au-delà de 6 retraits / mois (2)
➤ Aux guichets des agences hors BNP Paribas	597 XPF / retrait
<b>Retraits dans d'autres pays (1) :</b>	
➤ Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	2,90% + 358 XPF /opération
➤ Aux guichets des agences hors BNP Paribas	2,90% + 358 XPF /opération



#### BON A SAVOIR :

- Les retraits aux distributeurs automatiques du groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont **Gratuits** en France et à l'étranger.
  - Retrouvez les pays et banques partenaires sur [mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger](http://mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger)
- (1) - Les paiements et retraits effectués en devises, par carte, sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa majorées des commissions indiquées ci-dessus.
- (2) - Sans frais pour les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) et des banques partenaires du réseau Global Alliance dont la liste est disponible sur le site [mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger](http://mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger).

#### Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business

• <b>Réédition du code secret</b> (par demande)	3 394 XPF
• <b>Mise en opposition</b> pour perte, vol, utilisation frauduleuse ou abusive	<b>Gratuit</b>
• <b>Envoi d'une carte hors renouvellement</b>	
- En recommandé	Frais réels d'envoi
- En envoi standard	1 003 XPF
• <b>Modification du plafond de paiement ou de retrait</b> Durée de validité de 2 mois	5 307 XPF
• <b>Réfection de carte</b>	3 061 XPF
• <b>Carte retenue après capture dans un distributeur en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna</b>	2 000 XPF

• Carte retenue après capture dans un distributeur hors Nouvelle -Calédonie ou hors Wallis et Futuna	5 714 XPF
• Gardiennage de carte de plus de 3 mois (facturation mensuelle)	1 030 XPF
• Recherche de documents, demande de facturette ou de justificatif de retrait (facturation lors de la restitution du document sollicité)	3 183 XPF
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opposition sur carte bancaire BNP Paribas</li> </ul> <p>Disponible 24h/24 et 7j/7 en appelant les centres d'oppositions correspondant à la carte : Coût d'un appel non surtaxé. Facturation fixée par votre opérateur local.</p> <p>- Pour les cartes BUSINESS : + 33 (0)1 40 14 55 44</p>	

## ➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

### ✓ Abonnement a un contrat monétique

#### ▶ Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **contrat monétique**.

La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- La vente de proximité ou à distance,
- Le type de cartes,
- Le montant moyen par facture.

Frais de mise en place d'un contrat monétique (par demande) 2 060 XPF

### ✓ Matériel d'encaissement par carte bancaire

#### ▶ Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d'un terminal de paiement

La mise à disposition d'un TPE est réalisée par la Calédonienne de Services Bancaires (CSB) et est soumise à leur tarification. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

## ➔ Effets de commerce

#### ▶ Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce

*Date de valeur appliquée : veille calendaire du règlement*

• Par échéance avisée	Gratuit
• Par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement	2 497 XPF
• Fourniture de relevés dématérialisés (LCR / BOR) à payer :	
- avec convention de paiement automatique des effets de commerce	227 XPF / relevé
- sans convention de paiement automatique des effets de commerce	895 XPF / relevé

#### ▶ Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement

*Date de valeur appliquée : 4 jours calendaires après l'échéance (reporté s'il y a lieu) <sup>(1)</sup>*

- **Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission :**

Remise validée par votre agence

- Remise	1 090 XPF
- En complément, par effet	789 XPF

- **Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :**

- Remise	1 200 XPF
- En complément, par effet	789 XPF
- Demande de restitution d'effet	537 XPF
- Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation	2 575 XPF

## ➔ Virements

### BON A SAVOIR :

- Les commissions d'émission reprises ci-dessous sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).
- La remise de virement sera réputée reçue par la Banque le jour ouvrable suivant si elle est déposée après 15h.

▶ Vous émettez un virement à Wallis et Futuna et Nouvelle-Calédonie et/ou SEPA (1)

*Date de valeur appliquée (compte en XPF et hors opération avec l'étranger) : date de l'opération*

- **Ordre de virement unitaire local et Nouvelle-Calédonie**

- Emis par Internet BNP Net Entreprise	Gratuit
- Emis sur support papier en agence	440 XPF

- **Ordre de virement unitaire République Française zone SEPA et Polynésie Française**

- Emis par Internet BNP Net Entreprise	Gratuit
- Emis sur support papier en agence	1 500 XPF

- **Ordre de liste de virement par BNP Net Entreprise ou Télétransmission ou support magnétique**

- Par remise	1 448 XPF
- Par opération local et Nouvelle-Calédonie	41 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	662 XPF

- **Ordre de liste de virement sur support papier**

- Par remise	1 448 XPF
- Par opération local et Nouvelle-Calédonie	414 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	1 500 XPF

- **Virement permanent :**

- Mise en place et modification	2 533 XPF
- Par opération local et Nouvelle-Calédonie	350 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	1 500 XPF

Quel que soit le virement, à partir de 20 virements reçus sur le compte, commission de traitement pour le remettant

1 000 XPF / virement

#### ► Vous recevez un virement à Wallis et Futuna et/ou SEPA (1)

Date de valeur appliquée (hors opération avec l'étranger) :

- Jour de la date de règlement de l'opération
- En valeur compensée pour une opération de compte à compte Banque de Wallis et Futuna ou BNP Paribas Nouvelle Calédonie (même utilitaire)

- **Commissions d'encaissement**, hors éventuelle commission de change

Gratuit

## ➔ Prélèvements

#### ► Les prélèvements au débit de votre compte

Date de valeur appliquée : date de règlement

- **Avis de prélèvement** : mise en place et modification 1 738 XPF

#### ► Les prélèvements au crédit de votre compte

Remise de prélèvements : valeur 4 jours calendrier à compter de la date d'échéance éventuellement reportée.

- **Mise en place d'une autorisation de prélèvement** 1 738 XPF
- **Ordre de prélèvement par BNP Net Entreprise ou Télétransmission ou support magnétique**
  - Par remise 1 738 XPF
  - Par opération 43 XPF
- **Ordre de prélèvement par support papier**
  - Par remise 1 448 XPF
  - Par opération 438 XPF
- **Modification, annulation d'une remise ou d'une opération** 2 300 XPF

## 5. TRADE

### ➔ Chèques

En devises étrangères ou euro

- **Encaissement d'un chèque payable à l'étranger** 3 215 XPF
- **Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger** 3 215 XPF

### ➔ Virements

- **Virements reçus de l'étranger**

Commission d'encaissement d'ordre domicilié à nos guichets 2 890 XPF

- **Virements émis en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger**

- Par BNP Net Entreprise ou télétransmission	1 829 XPF
- Par support papier	3 652 XPF
• <b>Demande de sort ou interventions diverses</b>	4 045 XPF

## ➔ Opérations au crédit

• <b>Encaissements documentaires</b>	0,4 ‰ par effet avec un minimum de perception de
- Acceptation et retour ou encaissement seul (+) éventuelle commission de change	5 716 XPF et un maximum de 155 130 XPF
- Acceptation – demandes de sort ou interventions diverses (par opération)	4 415 XPF
• <b>Crédit documentaire export</b>	
- Préavis	8 950 XPF
- Notification d'ouverture de crédit documentaire	1‰ jusqu'à 180 000 KXPF (ou contre-valeur) 0,5‰ sur la fraction supérieure (minimum de 12 530 XPF)
- Confirmation de crédit documentaire	
- Acceptation ou engagement de paiement différé <sup>(1)</sup>	
- Modification <sup>(1)</sup> : <i>Pour toute modification portant sur le montant, ou la durée, un complément de commission de notification ou de confirmation sera perçu</i>	12 530 XPF
- Commission de levée de documents <sup>(1)</sup> ou négociation de documents ou commission d'intervention <sup>(2)</sup> ( <i>plus intérêts en cas de négociation ou en cas de prépaiements d'engagements de paiements différés</i> )	2,0‰ minimum de 17 303 XPF
- Documents irréguliers	12 530 XPF
- Prévérification	12 530 XPF
- Transfert ou blocage	1,25‰ (minimum de 26 253 XPF)

(1) Les commissions et frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf stipulations contraires dans le crédit documentaire. La commission de change due pour les opérations en devises est à la charge du bénéficiaire.

(2) La commission d'intervention est perçue lorsque le bénéficiaire nous demande de vérifier des documents en vertu d'un crédit documentaire non réalisable aux caisses de BNP Paribas.

## ➔ Opérations au débit

- <b>Encaissements documentaires</b>	0,4 ‰ par effet avec un minimum de perception de
- Acceptation ou encaissement seul	5 716 XPF et un maximum de 155 130 XPF
- Acceptation et encaissement :	

- Commission documentaire	2 ‰ par effet avec un minimum de perception de 5 370 XPF et un maximum de 155 130 XPF)
- Commission d'acceptation	4 415 XPF
- Opérations diverses :	
- Présentation supplémentaire ( <i>par effet</i> )	4 415 XPF
- Avis de sort ou interventions diverses	4 415 XPF
o Ouverture ou Prorogation de crédit irrévocable (par trimestre) <i>minimum par trimestre indivisible</i>	0,40% (minimum de 14 916 XPF)
- Portant sur le montant ou la date de validité	0,40% (minimum de 12 530 XPF)
- Portant sur d'autres éléments - minimum par trimestre indivisible	12 530 XPF
- Commission de levée de documents ( <i>éventuelle commission de change à appliquer en sus</i> )	1,25‰ minimum de 12 530 XPF)
- Documents irréguliers	12 530 XPF
- Commission d'acceptation ( <i>par mois indivisible</i> )	A partir de 1,5% (min. 9 546 XPF)
- Garantie pour absence de documents ( <i>assimilable à une garantie</i> )	A partir de 1/12% par mois indivisible (min. 12 530 XPF)

## ➔ Frais de communication (*Import et Export*)

- Messages Swift : court / long (Facturation à l'acte)	5 250 XPF
--	-----------

## ➔ Effets

### ▶ Règlement d'effets payables à l'étranger

• Remise libre : doublée si présentation	0,20% (min 3 800 XPF max 19 020 XPF)
--	--

### ▶ Encaissement d'effets payables à l'étranger

• <b>Remise libre</b> : commission d'encaissement par appoint. Nombre de jour calendaires pour l'encaissement ou le calcul des agios	3 800 XPF
• <b>Remise documentaire</b> : acceptation et encaissement : Valeur J+2 ouvrés après la vente des devises ou 1 jour ouvré après la valeur du correspondant	0,33% (min 6 065 XPF max 34 650 XPF)

## ➔ Garanties internationales et SBLC

- ▶ Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques : cautionnement (de droit français), garantie à première demande, lettre de crédit stand by (« Stand By Letter Of Credit » ou SBLC).
- ▶ Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché Export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché Import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

### • Garanties émises

- Commission de risque ( <i>perçue trimestriellement d'avance</i> )	0,50% minimum
---	---------------



	12 530 XPF
- Commission vérification de l'appel en paiement ( <i>à l'acte</i> )	2,00% (minimum 12 530 XPF)
- Amendement / avenant ( <i>à l'acte</i> )	17 890 XPF
- Frais de dossier ( <i>minimum</i> )	5 716 XPF
- Frais de Port ( <i>à l'acte</i> )	2 029 XPF
- Courrier rapide ( <i>à l'acte</i> )	5 370 XPF
- Messages Swift ( <i>à l'acte</i> )	5 250 XPF
- Fourniture de l'état détaillé des encours de garanties internationales et autres engagements par signature:	
➤ Moins de 10 lignes :	5 967 XPF
➤ De 10 à 30 lignes	11 933 XPF
➤ De 31 lignes à 150 lignes :	17 890 XPF
➤ Plus de 150 lignes :	29 833 XPF
- <i>Frais d'étude (demande sans suite)</i> : à l'acte	29 833 XPF
• <b>Garanties reçues :</b>	
- Garanties ou SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part)	1% jusqu'à 181 980 KXPF et 0,5% sur la fraction supérieure minimum 13 126 XPF
• Commission de notification ( <i>à l'acte</i> ) <sup>12</sup>	
• Frais de dossier	17 900 XPF
• Frais de modification	17 900 XPF
• Frais d'étude (demande sans suite) : à l'acte	29 833 XPF

## 6. IRREGULARITES ET INCIDENTS

### ➔ Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : position débitrice irrégulière, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

- **Frais de commission d'intervention** 2 203 XPF / opération, plafonné à 66 090 XPF /mois

### ➔ Opérations particulières

- **Traitement des incidents**
- Compte courant débiteur : lettre d'exigibilité 5 000 XPF
- Frais par saisie attribution ou conservatoire ou opposition à avis tiers détenteur 20 744 XPF
- Lettre d'information en cas de mise en interdiction bancaire par un confrère 5 752 XPF
- •Courrier d'information de levée d'interdiction bancaire, à la demande du client 2 150 XPF

- Lettre autorisant un dépassement exceptionnel de débit en compte	3 630 XPF
- Montage d'un plan d'amortissement	15 752 XPF
<hr/>	
• <b>Comptes de prêts irrégulier</b>	
- Frais de rejet pour échéance impayée	5 493 XPF
- Lettre d'information pour échéance impayée	5 000 XPF
- Lettre d'exigibilité ou de dénonciation	7 000 XPF
<hr/>	

## ➔ Incidents de paiement

### • Sur chèques émis

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	1 671 XPF
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- Chèque d'un montant inférieur à 5 967 XPF	2 385 XPF
- Chèque d'un montant supérieur à 5 967 XPF	4 638 XPF
- Frais de paiement de chèques émis en infraction d'une interdiction bancaire (forfait)	
- Chèque d'un montant inférieur à 5 967 XPF	2 385 XPF
- Chèque d'un montant supérieur à 5 967 XPF	4 638 XPF

Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et à la déclaration à l'IEOM pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

### • Sur prélèvements

Forfaits de frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision :

- Prélèvement d'un montant inférieur à 2 386 XPF	<b>Gratuit</b>
- Prélèvement d'un montant supérieur à 2 386 XPF	2 251 XPF

### • Sur virements

- Virement d'un montant inférieur à 2 386 XPF	<b>Gratuit</b>
- Virement d'un montant supérieur à 2 386 XPF	2 251 XPF
- Rejet de virement pour coordonnées bancaire erronées ou compte clos	776 XPF

## ➔ Incidents d'encaissement

### • Sur chèque remis revenu impayé

- Pour le motif « sans provision »	<b>Gratuit</b>
- Pour autre motif (chèque erroné ou non-conforme)	1 177 XPF
- Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement	2 387 XPF

### • Avis de prélèvement impayé reçu

Par avis d'opération	1 724 XPF
----------------------	-----------

*Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale*

• <b>Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé</b> (hors frais de protêt éventuels)	
Information télétransmise ( <i>par impayé</i> )	1 044 XPF
Information transmise sur support papier	2 267 XPF
<i>Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale</i>	
<b>Remise de chèque ou d'espèces erronée</b>	373 XPF
• <b>Prélèvement SEPA remis et revenu impayé</b>	1 730 XPF
<i>Date de valeur appliquée : date de règlement de rejet</i>	

## 7. FINANCEMENTS ET CREDITS

### ➔ Financement court terme

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

La facilité de caisse est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins un jour dans le mois civil.

C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

Le découvert autorisé vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels.

Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre chargé d'affaires.

**Frais de dossier :** A l'ouverture et au renouvellement de la ligne : 17 000 XPF

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte :

- **Des intérêts débiteurs**, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'index en vigueur dans le contrat à laquelle s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- **De la commission du plus fort découvert**, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

► Vous souhaitez financer votre poste client

L'avance sur facture est une solution globale pour améliorer votre gestion quotidienne intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité client, relance et recouvrement.

Cette avance peut être garantie : ligne de cession de créance Dailly.

• <b>Frais de gestion</b>	6 000 XPF min / trim.
• <b>Etablissement de convention de cession</b>	18 000 XPF
- Par créance cédée	6 000 XPF

- Par notification	4 000 XPF
<b>• Avance sur délégation de marché</b>	
- Par acte de nantissement	6 500 XPF
- Par facture	2 500 XPF

► Vous voulez une solution pour répondre à vos besoins de financement moyen-long terme

Les frais de mise en place sont différenciés en fonction des caractéristiques du financement.

## ➔ Gestion des dossiers de financements

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

<b>• Mise en place de crédits d'investissements ou de ligne de concours</b>	1% min du montant du crédit (19 570 XPF min)
Les indemnités financières sont définies dans le contrat de prêt	
<b>• Actualisation annuelle administrative et juridique</b>	
- Crédit d'exploitation et d'investissement	
- Jusqu'à 3 lignes de crédit	17 000 XPF
- Au-delà	34 000 XPF
- Engagement par signature	0,5% du montant émis (min 17 000 XPF)
<b>• Réédition d'un plan d'amortissement</b>	4 635 XPF
<b>• Information annuelle des personnes qui se sont portées cautions</b>	5 306 XPF / courrier / an
<b>• Indemnité de remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe</b>	0,3% min du capital restant dû

► Demande de caution bancaire – engagement par signature

<b>• Frais liés à l'établissement de</b>	
- Acte simple (imprimé normalisé pré-établi + frais de timbres fiscaux)	8 500 XPF
- Acte complexe (+ frais de timbres fiscaux)	13 000 XPF minimum
- Avenant (modification apportée à l'acte d'origine)	Sans frais
- Mainlevée à la demande	7 000 XPF

## 8. EPARGNE ET PLACEMENTS

### ➔ Le placement des excédents de trésorerie

**i** **BON A SAVOIR** : Une large gamme d'OPCVM (SICAV monétaires ou fonds Communs de Placement) permet de placer vos excédents de trésorerie en toute sécurité et dans les meilleures conditions de rentabilité.

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen-long terme

Trois de nos fonds communs de placement répondent à cet objectif :

Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée maximum	Frais de gestion annuels maxi. TTC
---------------------	---------------------------------	-------------------------	------------------------------------

Placements court terme (moins d'un an) :

BNP Paribas Dynamique 6 mois	EONIA <sup>(1)</sup>	1 part	0,50%	0,45%
---------------------------------	----------------------	--------	-------	-------

Placements moyen-long terme (plus d'un an) :

BNP Paribas Sustainable Bond Euro Short Term	EONIA <sup>(1)</sup>	1 millième de part	néant	1%
BNP Paribas Deposit Moyen Terme Plus	Euribor 3 mois <sup>(2)</sup>	11 933 174 XPF pour la 1 <sup>ère</sup> souscription	2%	1,10%

- Commission complémentaire sur souscription d'OPC non BNP Paribas  
(par ordre)

2 486 XPF

## ➔ Les opérations de Bourse



**BON A SAVOIR :** La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission. Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

### ► La gestion de votre compte titres

- Forfait par an

7 € soit 835 XPF



**LE + :** Le forfait est offert si au moins un ordre d'achat en Bourse, ou une souscription d'OPCVM est exécuté dans l'année.

(1) EONIA : taux du marché monétaire au jour le jour.

(2) Euribor 3 mois : taux offert sur le marché interbancaire pour des dépôts à terme 3 mois.

### ► Vous passez des ordres sur des valeurs cotées NYSE Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées sur NYSE Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées à l'étranger (Londres, Francfort, Milan, Zurich, Madrid, NYSE, Nasdaq)
Frais fixes	414 XPF	1 696 XPF
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	Applicable par tranche : - Jusqu'à 954 654 XPF : 1,13% - De 954 654 XPF à 5 966 587 XPF : 0,92%	Europe : 1,25% Reste du monde : 1,42%
Avec un minimum par ordre pour l'ensemble des frais fixes + commission de	1 242 XPF	4 081 XPF

Les conditions et tarifs des transactions supérieures à 50 000€ sont disponibles dans votre agence

+ frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre

## ➔ La conservation du portefeuille titres et les autres services

### ► Droits de garde

**i BON A SAVOIR :** Les droits de garde sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, et obligations) ainsi que les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

#### Conditions standard :

Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les frais fixes sont calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date. La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

#### Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicables par tranche de montant de portefeuille :

- Jusqu'à 5 966 587 XPF	0,25 % HT
- De plus de 5 966 587 XPF à 11 933 174 XPF	0,216 % HT
- De plus de 11 933 174 XPF à 17 899 761 XPF	0,175 % HT
- De plus de 17 899 761 XPF	0,1083 % HT

#### Commission fixe par ligne de portefeuille :

- Valeur au porteur	496 XPF
- Valeur nominative	1 432 XPF
- Valeur en dépôt à l'étranger (hors Paris, Amsterdam, Bruxelles)	1 683 XPF
Forfait minimum par compte quelle que soit la valeur des titres	3 366 XPF

### ► Autres services

Service Plus-Values	8 950 XPF / an
<b>Transfert de titres à la concurrence (frais fixe par ligne)</b>	
- Titres déposés à Paris, Amsterdam, Bruxelles	1 432 XPF
- Titres déposés à l'étranger	4 983 XPF

## ➔ La constitution d'un capital ou la préparation de votre retraite

### ► Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

**BNP Paribas Multiplacements 2** est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

Le montant minimum de versement est de 50€ brut de frais d'entrée, les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 2,75% maximum.



## 9. RESOUDRE UN LITIGE

La Banque de Wallis et Futuna a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

### ➔ En premier recours

#### ▶ L'agence

Le Client peut contacter directement son chargé d'affaires habituel ou le directeur de son agence, pour lui faire part d'une réclamation :

- Au cours d'un entretien à l'agence,
- Par téléphone sur sa ligne directe ou auprès d'un conseiller en ligne au 72.21.24 (appel non surtaxé), 7 h45 à 12 h30 et de 13 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi (hors jours fériés),
- par courrier à l'adresse de l'agence du client ou, via le formulaire en ligne sur le site Internet [bnpparibas.nc](http://bnpparibas.nc)<sup>1</sup> ou sur l'application mobile "BNP Paribas Nouvelle Calédonie" <sup>1</sup>.

#### ▶ Le Responsable Relations Clients

Si le Client ne reçoit pas de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet : [www.bnpparibas.nc](http://www.bnpparibas.nc).

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par la Banque de Wallis et Futuna, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement<sup>2</sup>, la Banque de Wallis et Futuna communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

### ➔ En dernier recours amiable :

#### ▶ En dernier recours : le Médiateur

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. **Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous**, selon son domaine de compétence, à condition :

<sup>1</sup> Coût de fourniture d'accès à Internet

<sup>2</sup> Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son agence et par le Responsable Réclamations Clients<sup>3</sup>,

Soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement.

#### ► Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du Forex :

- soit par voie postale : **Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ;**

- soit par voie électronique : [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)<sup>4</sup>.

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise la Banque de Wallis et Futuna à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

#### ► Le Médiateur du Crédit

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou garantie, sur le site Internet :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/><sup>2</sup>.

---

<sup>3</sup> En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

<sup>4</sup> Coût de fourniture d'accès à Internet.



**Une information ? Un conseil ?  
BNP Paribas est à votre disposition :**



**vosre conseiller**



**72 21 24 ou 72 23 51**



**[www.bnpparibas.nc](http://www.bnpparibas.nc)**

**Tarifs au 1<sup>er</sup> avril 2022  
Modifiables à tout moment.**

**BWF – S.A. au capital de FCFP 455.000.000 – Siège social : Mata Utu – Wallis et Futuna RCS Mata-Utu 91 B 210  
Document non contractuel**

